



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

BURUNDI | « LES CATASTROPHES NATURELLES AGGRAVENT LA VULNERABILITE
DES POPULATIONS CONFRONTEES A L'ABSENCE DE SOLUTIONS
ADAPTEES DES POUVOIRS PUBLICS »



Rapport sur la gouvernance et les droits
économiques et sociaux au Burundi

avril 2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
0.INTRODUCTION	1
I.DES ABANDONS SCOLAIRES INQUIETANTS A MURAMVYA	1
II.L'ACCES AUX SOINS DE SANTE POSE PROBLEME.....	2
III.DES CONFLITS FONCIERS SENSIBLES AU GENRE.....	3
III.1. Une veuve malmenée de toutes parts en province Muramvya.....	3
III.2. En province Rutana, deux veuves maltraitées dans leurs belles-familles	3
IV.UNE GOUVERNANCE QUI LAISSE A DESIRER.....	4
IV.1. Des contributions forcées pour les prochaines élections à Ngozi.....	4
IV.2.Une intolérance politique en commune et province Kayanza.....	4
IV.3.Une distribution sélective et conditionnée du sucre à Muramvya	5
V.FERMETURE DES FRONTIERES BURUNDO-RWANDAISES	5
VI.DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC D'ENVERGURE AU RALENTI	7
VI.1.De la suspension des travaux au barrage Jiji-Murembwe.....	7
VI.2.De l'arrêt des travaux de réhabilitation de la RN3	7
VII. FLAMBEE DES PRIX DES PRODUITS DE 1ere NECESSITE	10
VIII. DES CATASTROPHES NATURELLES MENACENT LA VIE DU PAYS.....	11
IX.CONCLUSION.....	12
X. RECOMMANDATIONS.....	12

0.INTRODUCTION

Au Burundi, la gouvernance socio-politique est en déperdition et les conséquences n'épargnent aucun secteur de la vie nationale. Sans parler de l'état du secteur économique, où les initiatives de développement tournent au ralenti, le domaine social souffre profondément et cela se démontre par les abandons scolaires qui s'observent en grand nombre à travers le pays. Les causes de ces abandons sont aussi nombreuses que variées. Les soins de santé font également défaut et deviennent de plus en plus inaccessibles dans beaucoup de coins du pays. Les conflits fonciers intrafamiliaux restent une réalité et les catastrophes naturelles viennent aggraver la situation. Sur le plan diplomatique, la fermeture des frontières avec le Rwanda par le Burundi ne vient pas arranger les affaires des Burundais, surtout « les plus petits ».

I.DES ABANDONS SCOLAIRES INQUIETANTS A MURAMVYA

Au cours du 2ème trimestre de l'année scolaire 2023-2024, le nombre d'abandons scolaires en province de Muramvya est très inquiétant. Les classes des écoles fondamentales sont les plus touchées. Selon la Direction Provinciale de l'Enseignement (DPE) à Muramvya, Madame Ndayisenga Cassilde, les principales causes de ces abandons sont la pauvreté, les grossesses non désirées, la maladie, les déménagements familiaux et les mariages précoces. Cette assertion de la Direction Provinciale de l'Enseignement converge avec l'opinion de la population de Muramvya qui précise que la 1ère de ces causes est la pauvreté.

Ci-après les abandons scolaires par Direction communale de l'Enseignement (DCE) en province Muramvya :

Niveau maternelle			
Commune/DEC	Garçons	Filles	Total
Bukeye	26	23	49
Kiganda	29	30	59
Mbuye	13	10	23
Muramvya	13	13	26
Rutegama	24	19	43
Total/DPE/Maternelle	105	95	200
Niveau Fondamentale			

Commune/DCE	Garçons	Filles	Total
Bukeye	241	171	412
Kiganda	262	254	516
Mbuye	217	167	384
Muramvya	384	328	712
Rutegama	216	141	357
Total/DPE/Fondamentale	1320	1063	2383
Niveau Post-fondamental			
Commune/DCE	Garçons	Filles	Total
Bukeye	45	47	92
Kiganda	29	40	69
Mbuye	39	57	96
Muramvya	74	56	130
Rutegama	31	35	66
Total Post-fondamental	218	235	453
Total Général	1643	1393	3036

II.L'ACCES AUX SOINS DE SANTE POSE PROBLEME

Au seul hôpital communal dont dispose la commune Buyengero, des sources médicales dans cet hôpital précisent que cette structure sanitaire est équipée en matériaux médicaux modernes mais ne fonctionne pas normalement. En conséquence, les habitants de la commune Buyengero sont obligés d'aller se faire soigner ou faire faire des examens médicaux dans d'autres hôpitaux situés à plus 40 km, notamment à Matana, Rumonge ou Bururi. L'hôpital communal de Buyengero n'est pas alimenté en électricité, mais aussi manque du personnel soignant suffisant. Doté d'un seul médecin, ce dernier combine le travail de la direction de l'hôpital avec celui de consultation des malades. Le nombre d'infirmiers est aussi insuffisant. Cet hôpital n'a pas non plus de locaux suffisants et ceux en construction n'ont pas encore été réceptionnés suite au défaut de construction observé et qui doit d'abord être corrigé.

III. DES CONFLITS FONCIERS SENSIBLES AU GENRE

III.1. Une veuve malmenée de toutes parts en province Muramvya

Kamikazi Domine est une femme de 26 ans. Originnaire de la colline Muhweza, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, elle a été mariée à Kantungeko Anatole de la colline Gakenke, zone Ryarusera dans la même commune et province. Une année après le mariage, son mari est décédé en 2021 sans lui laisser d'enfants. La veuve a dû retourner chez-elle car elle était malmenée par sa belle-famille. Sa mère (veuve) est décédée en 2023, et actuellement ses 3 frères veulent la chasser de la famille pour l'écarter de la succession du patrimoine familial. Pourtant, sa mère avait dit dans son testament qu'elle devrait vivre des biens familiaux au même titre que ses frères. Kamikazi Domine s'est confiée au Centre de Développement Familial et Communautaire (CDFC) à Muramvya pour un appui social et juridique. Par crainte pour sa sécurité, elle a quitté sa famille de sang et loge chez un voisin.

III.2. En province Rutana, deux veuves maltraitées dans leurs belles-familles

Niyonsaba Godelieve est une veuve de la colline Mwayi, zone et commune Rutana. Elle est mère de 3 enfants et son mari est mort en 2022. Sa belle-mère a vendu toute sa propriété à son insu. Ce n'est qu'en venant labourer les terres lui laissées par son mari qu'elle s'en est vue refuser l'accès par leurs nouveaux acquéreurs. Avec cet état de chose, Godelieve et sa belle-mère se regarde en chiens de faïence, et son cas a été porté devant les défenseurs des droits de la femme à Rutana.

Ndayirorere Evanie est une autre veuve qui était mariée sur la colline Gitaramuka en zone Gitaba de la commune Rutana. Après le décès de son mari en 2006, et celui de son fils aîné en 2021, elle a été chassée de ses terres par sa belle-famille, et actuellement elle mène une vie de misère sur la colline Rusunu où elle est avec ses deux enfants dans un petit logis loué.

IV. UNE GOUVERNANCE QUI LAISSE A DESIRER

IV.1. Des contributions forcées pour les prochaines élections à Ngozi

Selon nos sources en province de Ngozi, les responsables de tous les quartiers et collines de cette province sont en train de véhiculer un message émanant du CNDD-FDD, et exigeant à toute personne en âge de voter, des contributions destinées aux prochaines élections législatives et communales de 2025. Chaque personne en âge de voter doit donner une somme de 200frs au minimum pour les personnes qualifiées de pauvres, et plus pour les autres catégories (commerçants, fonctionnaires, ...). Le cas le plus récent est celui du quartier Kinyami de la commune Ngozi.

« Le chef de quartier Kinyami, (Nestor) a intimé l'ordre, dans une réunion communautaire du 13 avril 2024, que toute personne en âge de voter doit obligatoirement contribuer une somme de 200fr, faute de quoi elle ne va bénéficier d'aucun document administratif délivré par la commune ».

Les sources proches du parti au pouvoir précisent, sous couvert d'anonymat, que ces contributions doivent être collectées dans toutes les collines et communes de la province de Ngozi. Les fonctionnaires moyens qui n'ont pas de décrets ou nominations doivent donner au moins 2000frs et les autres contribueront selon les postes occupés.

La population regrette ce comportement du CNDD-FDD qui continue de la rançonner alors que le Président Evariste Ndayishimiye a dit que le budget y alloué est disponible.

IV.2. Une intolérance politique en commune et province Kayanza

Trois drapeaux du parti d'opposition Conseil pour la démocratie et le développement durable au Burundi (CODEBU) ont été volés dans une période ne dépassant pas deux mois en commune Kayanza. Les responsables de ce parti qualifient cela d'intolérance politique qui se fait souvent à la veille des élections. Ces mêmes responsables ajoutent que ce n'est pas la première fois que de tels actes s'observent à l'approche des élections. Cela est également confirmé par l'administrateur de la commune de Kayanza, Godefroid Niyonizigiye, qui signale que cet incident est connu par l'administration communale même si les auteurs ne sont pas encore connus. Cette autorité signale que les enquêtes sont en cours afin de mettre la main sur les auteurs de cet acte d'incivisme.

Soulignons que des propos haineux et d'intolérance politique sont également lancés par des jeunes Imbonerakure qui ne cachent pas leurs intentions de saboter les élections en vue. L'administrateur de la commune Kayanza demande aux responsables des partis politiques d'éduquer leurs militants afin de mieux cohabiter et préparer paisiblement les prochaines élections.

IV.3. Une distribution sélective et conditionnée du sucre à Muramvya

En commune Muramvya, un traitement du deux poids deux mesures dans la distribution du sucre s'est fait observer le samedi 13.04.2024 et a suscité des interrogations parmi la population. Alors que les habitants de la commune Muramvya étaient habitués à s'approvisionner équitablement en sucre, un changement a été observé à ce jour-là. La distribution du sucre s'est effectuée sur base des critères purement politiques dans tous les quartiers et collines de ladite commune. Un ordre verbal a été donné par l'Administrateur communal, Nduwayezu Espérance, lors des travaux communautaires. Cet ordre stipulait que le sucre ne devait être donné qu'aux personnes présentant des preuves de participation auxdits travaux. Les preuves exigées pour bénéficier de ce produit étaient de deux ordres : (1) Les cahiers des travaux communautaires avec signatures, attestant de la participation de l'individu aux travaux communautaires, (2) Les témoins oculaires confirmant que l'individu participe activement aux travaux communautaires.

Etant donné que des gens qui participent dans ces travaux communautaires sont exclusivement des membres du parti au pouvoir, seuls ces derniers ont pu bénéficier du sucre distribué. Cette pratique a soulevé des questions parmi la population qui se demande pourquoi cette discrimination d'une partie de la population dans les services publics et sociaux.

V. FERMETURE DES FRONTIÈRES BURUNDO-RWANDAISES

Depuis le 11 avril 2024, les frontières terrestres entre le Rwanda et le Burundi sont fermées sur décision unilatérale du Burundi, signe éloquent d'une détérioration des relations diplomatiques entre les deux pays. En effet, sous prétexte que le Rwanda héberge les combattants du groupe armé Red-Tabara, ce que le Rwanda rejette, cette mesure a mis la population burundaise dans une insécurité et d'impasse. Depuis cette décision, les échanges commerciaux et les mouvements transfrontaliers de la population sont mis à rude épreuve pour les communautés frontalières des deux pays.

De cela, le protocole sur l'établissement du marché commun et la liberté de circulation des personnes, des biens et services au sein de l'EAC a été violé par le Burundi. Des messages de haine et des accusations des autorités burundaises ont été lancés contre le Rwanda, désormais considéré comme ennemi juré.

Malgré ces accusations, les autorités rwandaises ont réaffirmé que la sécurité des Burundais se trouvant au Rwanda sera plus renforcée et ceux qui auront besoin de s'établir au Rwanda pour diverses raisons seront toujours les bienvenus. Avec cette fermeture des frontières terrestres, les conséquences sont nombreuses sur le plan socio-économique :

Plus de 10 communes sont directement touchées par cette mesure et la vie des habitants de ces communes est mise en péril : il s'agit des communes Rugombo et Mabayi de la province Cibitoke, la commune Kabarore de la province Kayanza, les communes Busiga, Mwumba, Nyamurenza et Marangara de la province Ngozi, les communes Ntega, Bugabira et Busoni de la province Kirundo, ainsi que la commune de Giteranyi en province Muyinga.

Pour le trafic transfrontalier, les habitants de toutes ces communes qui faisaient au quotidien des mouvements transfrontaliers et s'approvisionnaient surtout en produits vivriers et laitiers dans les marchés et centres de négoce proches des frontières éprouvent des difficultés énormes.

Pour l'accès aux soins de santé, des Burundais qui bénéficiaient des soins ainsi que ceux qui achetaient des médicaments au Rwanda constatent une grande perte

Le secteur éducatif également touché car les élèves originaires des communes proches des frontières ne fréquentent plus les écoles en dehors de leur pays, notamment ceux des communes Kabarore et Busoni

Le côté social actuellement paralysé : des parentés proches ne peuvent plus se rendre visite entre le Burundi et le Rwanda, ne peuvent plus répondre aux exigences et fêtes sociales comme les enterrements, les levées de deuil, les mariages, ...

Sur le plan sécuritaire, la garde des frontières est dans la majorité des cas assurée par des Imbonerakure et ceux qui sont zélés s'adonnent aux abus et exactions contre ceux qui tentent de franchir les frontières. Nous pouvons citer le cas de 4 personnes tuées à Buvumo, Buyumpu et Ryamukona de la zone Rugazi, commune Kabarore en province Kayanza.

Les Burundais obligés de se rendre au Rwanda notamment pour des soins de santé ou des raisons sociales doivent passer par la Tanzanie ou emprunter la voie aérienne.

Les couts deviennent très élevés et peu nombreux sont ceux qui peuvent se payer un billet d'avion qui s'élèvent à 300\$, équivalent à plus de 1 500 000FBu.

VI.DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC D'ENVERGURE AU RALENTI

VI.1.De la suspension des travaux au barrage Jiji-Murembwe

Alors qu'officiellement ouverts en 2019, les travaux de construction du Barrage hydraulique de Jiji-Murembwe tournaient au ralenti depuis un moment, la société ORASCOM, en charge de la mise en œuvre de ces travaux s'est retrouvée dans l'impossibilité de régler ses créances vis-à-vis de ses fournisseurs de matériaux de construction, et à payer les salaires de ses employés. Elle a décidé de mettre une bonne partie de son personnel dans un chômage technique à partir du 1er avril 2024.

D'après nos sources au niveau de l'ORASCOM, le gouvernement du Burundi n'a pas honoré ses engagements en payant notamment les factures pour les travaux déjà réalisés. Le gros des employés touchés par cette mesure sont ceux des services de ferrailleur, charpentier, finisher et la maçonnerie. Des sources parmi ces employés disent qu'ils n'avaient pas été avisés de cet état de choses et que l'échec contractuel entre le gouvernement et l'entreprise ORASCOM ne devrait pas normalement les affecter.

Une autre partie des employés est restée au site du barrage pour effectuer le service minimum. La décision a été mal accueillie par les habitants des collines avoisinant le site hydro-électrique, tout comme toute la population burundaise qui voyaient en la construction de ce barrage une solution pour résoudre le problème du manque de l'énergie électrique au Burundi.

VI.2.De l'arrêt des travaux de réhabilitation de la RN3

Le groupement SOGEA SATOM/GETRA en charge de la réhabilitation de la RN3 (Gitaza-Rumonge) s'est retrouvé dans l'impossibilité de poursuivre les activités de réhabilitation de cette voirie et a adressé une correspondance au gouvernement du Burundi, par le truchement de l'ARB, en date du 10 avril 2024 en annonçant l'arrêt des travaux et demande de prolongation des délais. Dans cette correspondance, le groupement SOGEA SATOM/GETRA précise que sans retour de la part du gouvernement, il y aura une suspension des travaux avec effet sur le planning

global d'achèvement des travaux. L'ultimatum jusqu'au 20 avril 2024 a été donné pour la suspension des activités.

Dans cette correspondance, le groupement SOGEA SATOM/GETRA a rappelé plein de correspondances antérieures qui avaient été produites pour alerter sur les manquements qui ont accompagné le faible niveau de réponse aux engagements revenant au gouvernement du Burundi. Ledit groupement n'a pas aussi manqué de préciser que l'état d'avancement des ouvrages ne garantit pas la pérennité des ouvrages, et il ajoute qu'il décline toute responsabilité sur les conséquences qui naîtront de cette mesure d'arrêt des travaux.



Bujumbura, le 10 avril 2024

**A Monsieur le Directeur Général
Agence Routière du Burundi (A.R.B)
Bujumbura - Burundi**

N/Réf: RTF/ITH/260/04/2024

Objet : « Arrêt des travaux et demande de suspension des délais »

Marché : Projet multinational Burundi/Tanzanie de réhabilitation des routes Rumonge - Gitaza et Kabingokasulu - Manyovu.

Lot 1 : Travaux de réhabilitation, d'aménagement et de bitumage du tronçon : Gitaza (PK 25) - Rumonge (PK 70) : 45 km et des aménagements connexes

Marché N° 01/FAD/ARB/RN3-IV/2021

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre correspondance [724/BS7/ARB/2024](#) dans laquelle vous précisez au Groupement SOGEA SATOM/GETRA de rester dans les limites de l'Accostage 01, nous vous avons annoncé dans notre courrier [RTF/ITH/152/02/2024](#) du 28 février 2024 que le montant des travaux serait atteint au 15 mars 2024 et que par conséquent il serait fait application des dispositions de l'article 15.4 du CCAG.

Y faisant suite et comme nous l'avons expliqué lors des réunions quadripartites (Maître d'Ouvrage/ARB, Maîtrise d'Œuvre LCI, Bailleurs de fonds et Groupement) des 26 et 27 mars 2024 dans les locaux de la BAD, la somme des travaux exécutés à date ainsi que le calcul de la révision des prix et des stocks a atteint le montant initial des travaux comme le montre l'annexe 01 au présent courrier.

En l'absence d'une part de votre retour formel à notre correspondance et d'autre part de vos orientations sur la démarche à suivre quant à la suite éventuelle des travaux et l'avenant devant formaliser l'ensemble des changements et modifications apportés au projet, **nous vous demandons de nous notifier la suspension des délais à compter de ce 11 avril 2024 conformément à l'article 48.4-ajournement**. Cette suspension des délais aura notamment un impact sur le planning global d'achèvement des travaux.

Le Groupement pour sa part achèvera au plus tard le 20 avril 2024 les travaux de sécurisation des ouvrages et procédera à la même date à la démobilisation de l'ensemble de ses moyens en personnels et matériels. Le Groupement reste à la disposition du Chef de Projet et de la Mission de Contrôle pour procéder au constat contradictoire des travaux exécutés, inventaire des matériaux, stocks approvisionnés, installations de chantier et matériels. Comme déjà indiqué dans notre lettre du 28 février 2024, nous vous rappelons que l'état d'avancement des ouvrages ne permet nullement d'en garantir la pérennité et que de graves désordres ne manqueront pas de les affecter à bref délais faute d'avoir pu assurer un achèvement suffisant. Le Groupement décline toute responsabilité sur ces désordres qui pourront survenir et qui seront indépendants de sa volonté.



Le Groupement précise enfin ne pas avoir été payé des montant dus par le Maitre d'Ouvrage au titre de la révision des prix et ce, depuis le mois de juillet 2023. Ce manquement grave du Maitre d'Ouvrage à ses obligations contractuelles combiné à la situation qui prévaut actuellement pourrait obliger le Groupement à recourir à l'article **46.1 du CCAG-résiliation** sans faute de l'Entreprise si la situation n'est pas réglée dans les meilleurs délais.

Vous souhaitant bonne réception, et restant disponible pour complément d'information, veuillez recevoir, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de nos salutations distinguées.

Mandataire du Groupement

Robin TESTOT-FERRY



COPIE POUR INFORMATION :

- Monsieur le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux ;
- Monsieur le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;
- Monsieur le Secrétaire Permanent du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux ;
- Monsieur le Représentant de la BAD au Burundi ;
- Monsieur le Directeur de l'Exécution des Travaux Routiers à l'ARB ;
- Monsieur le Chef de Projet RN 03-IV a.i ;
- Monsieur le Chef de Mission L.C.I ;

VII. FLAMBEE DES PRIX DES PRODUITS DE 1ere NECESSITE

Actuellement, la population de divers coins du pays fait face à une flambée des prix des produits alimentaires due principalement à la pénurie du carburant et à la conjoncture générale du pays. Cette flambée des prix réduit sensiblement le pouvoir d'achat de la population. A titre illustratif, ci-après les variations des prix pour quelques produits vivriers dans un intervalle de temps d'un mois (25.03.2024 au 25.04.2024) :

Mairie de Bujumbura

Produit	Prix au 25.03.2024	Prix au 25.04.2024	Ecart
Haricot Kirundo	2500	3800	1300
Haricot Kinure	3500	4500	1000
Haricot jaune	3800	5600	1800
Riz local	4000	4300	300
Riz Tanzanien	5000	6000	1000
Viande	12000	20000	8000

Ville de Rumonge

Produit	Prix au 25.03.2024	Prix au 25.04.2024	Ecart
Haricot mucanganyiko	2400	3000	600
Haricot Kinure	2700	3600	900
Haricot jaune	3400	4200	800
Riz local	3500	3800	300
Riz Tanzanien	4000	4500	500
Viande	11000	16000	5000

La pénurie du carburant fait que des véhicules font les queues sur toutes les stations-services en attente du carburant à travers le pays, et cela affecte le transport des biens qui arrivent à destination à des coûts élevés, surtout dans les villes. Beaucoup de Burundais, surtout les fonctionnaires ont de la peine à joindre les deux bouts du mois suite à la dégradation continue de leur pouvoir d'achat. Les causes de cet état de choses sont aussi nombreuses que variées, aussi anciennes que nouvelles.

VIII. DES CATASTROPHES NATURELLES MENACENT LA VIE DU PAYS

En ce mois d'avril 2024, le Burundi a connu de fortes pluies torrentielles ayant entraîné des glissements de terrains, la montée des eaux du Lac Tanganyika, les fortes inondations dans la plaine de la Rusizi.....Tout cela a causé des dégâts énormes y compris des pertes en vies humaines. Des maisons et des cultures ont été détruites, et nombre de Burundais sont devenus des sans-abris en l'espace de quelques semaines.

Les localités les plus touchées sont : toute la région naturelle de Migwa, la plaine de la Rusizi avec une grande particularité de Gatumba. Les routes nationales surtout celles menant vers

Bujumbura ont été endommagés (RN1, RN3, RN7, ...).



Devant ce phénomène naturel, le gouvernement du Burundi, à travers le Ministère de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité Publique, conjointement avec le système des Nations Unies, a sorti un communiqué pour alerter sur les dégâts causés par des catastrophes naturels et partant exigent une assistance humanitaire urgente pour limiter ou alléger les dégâts. Dans ce communiqué, le gouvernement du Burundi est tenu à appeler la communauté internationale à appuyer le

Burundi dans ses efforts de réponse aux besoins prioritaires des personnes touchées, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires pour limiter des risques de chocs des phénomènes météorologiques extrêmes.

Dans ce communiqué, il a été précisé le bilan des dégâts et les victimes de ces aléas depuis le mois de septembre 2023 à avril 2024 :

Personnes affectées : 203944	Salles de classes détruites : 209
Personnes déplacées : 98000	Superficie des champs détruits : 400.000ha
Habitations détruites : 19250	Personnes en besoin d'assistance humanitaire : 30600

IX.CONCLUSION

Dans ce rapport de FORSC du mois d'Avril 2024, force est de constater que le leadership burundais ne fait pas sa priorité la résolution des problèmes vitaux de ses citoyens. Et à y voir de près, la population burundaise ne peut pas s'attendre aux lendemains qui chantent d'ici peu.

X. RECOMMANDATIONS

Au gouvernement du Burundi

Se ressaisir et revoir la décision de fermeture des frontières terrestres et ainsi rouvrir les frontières avec le Rwanda pour l'intérêt supérieur des populations de la région en général et du Burundi en particulier ;

Respecter le protocole de la communauté est africaine relatif à l'établissement du marché commun pour s'éviter des tracasseries judiciaires pour préjudice causé aux populations de la région ;

Mettre en place des stratégies de maîtrise des prix des produits de première nécessité dans le pays ;

Mettre en place des stocks stratégiques carburant pour maîtriser les fluctuations des prix du carburant ;

Mettre en place des stratégies durables de maîtrise de la flambée des prix des produits de 1ère nécessité.

A l'Administration locale et au parti CNDD-FDD

Cesser avec la pratique de traitement discriminatoire en l'endroit de population dont elle assure la protection et la jouissance de ses droits y compris l'accès aux services sociaux de base ;
Soulager le petit peuple en rompant avec les contributions forcées et illégales.

Aux organisations de la société civile

De continuer à monitorer la situation des droits humains et mener des actions de plaidoyer d'envergure.

Aux partenaires du Burundi

Exiger le Burundi au strict respect des droits de la personne humaine et le respect standards des principes de gouvernance pour un développement durable.